

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie Lise LHOMET à Bernard TENAILLON, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER et Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 janvier	Le 19 janvier	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désignée.

2017-01-07 Service des Eaux-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2017

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

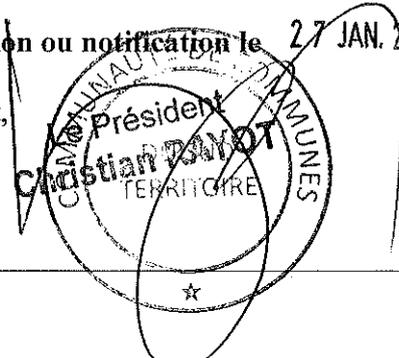
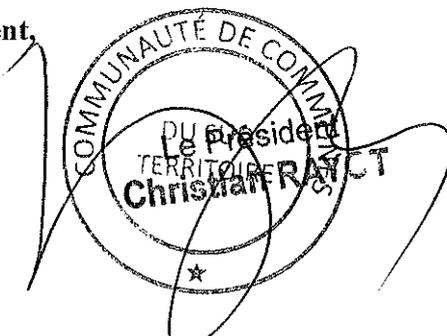
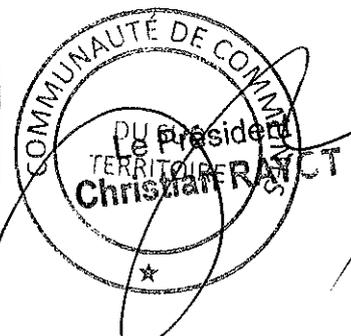
mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... ».

Pour permettre l'exploitation de nos installations de production et distribution d'eau potable et réaliser les travaux programmés en 2016 mais non encore engagés, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2017.

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	21351 – Bâtiments d'exploitation	Sécurisation, Serrureries, télégestion, clôtures, groupe électrogène	100 000 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Pièces de fontainerie et compteurs	20 000 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Liaison F1 – CE Delle	50 000 €
23 – Immobilisation en cours	2313 – Constructions	Travaux CE de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands	40 000 €
23 – Immobilisation en cours	238 – Avances sur commandes d'immobilisations corporelles	Travaux liaison F1 – CE Delle et CE de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands	40 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant vote du budget primitif,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 27 JAN. 2017</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
--	--